



## • PUBLIC VISÉ

- Candidat à l'obtention du diplôme SSIAP 2 ou postulant à un emploi de chef d'équipe de sécurité incendie et d'assistance à personnes en établissement recevant du public (ERP) ou en immeuble de grande hauteur (IGH) et devant justifier des qualifications prévues par arrêté du Ministère de l'Intérieur.

## • PRÉREQUIS ET ACCESSIBILITÉ À LA FORMATION (HANDICAP)

- Diplôme SSIAP 1 ou équivalent et ancienneté requise en qualité d'agent des services de sécurité incendie.
- Maîtrise de la langue française (lu, écrit, parlé).
- Être titulaire du certificat SST ou PSE1 ou PSC1 **en cours de validité**, délivré par une entité habilitée.
- Aptitude physique attestée.
  - > Les conditions sont précisées aux articles 4 et 7 de l'arrêté du 2 mai 2005.

## • TEXTES OFFICIELS JUSTIFIANTS L'ACTION DE FORMATION

- Formation à la sécurité : Articles L4141-4 du Code du Travail.
- Règlements ERP et IGH : Arrêté du 25 juin 1980, arrêté du 30 décembre 2011.
- SSIAP : Arrêté du 2 mai 2005.



### DURÉE DE L'ACTION

- 70 heures en présentiel (10 jours).
- Les enseignements pratiques et les mises en situation d'évaluation des apprenants représentent 50% du temps de formation.



### PÉRIODICITÉ DE L'ACTION

- Diplôme à renouveler tous les 3 ans.
- La prolongation est conditionnée par le suivi d'un stage de « Recyclage » (2 jours de formations) si ce dernier est réalisé dans la période de validité du diplôme (dans les 3 ans) ou d'un stage de « Remise à niveau » (3 jours de formations) s'il est réalisé après la période de validité.



### NOMBRE DE PARTICIPANTS

- 12 maximum.

## • OBJECTIFS DE LA FORMATION

- A l'issue de cette formation, l'apprenant doit être capable :
  - > D'occuper le poste de chef d'équipe de sécurité incendie et d'assistance à personnes conformément à l'article 2 et à l'annexe I de l'arrêté de référence (référentiels d'emplois).
  - > D'obtenir le diplôme SSIAP 2 à l'issue de l'examen.

## • MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Installations nécessaires : salle de réunion, tables, chaises, **mur clair pour la projection**, tableau papier ou effaçable.
- Formateurs en prévention des risques professionnels titulaires du SSIAP et titulaires d'un certificat de compétence délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Supports d'animation pédagogique, utilisés en vidéo-projection.
- Déroulé pédagogique encadrant le bon déroulement de la formation.
- Outils pédagogiques et matériel de simulation et d'apprentissage.

## • MOYENS TECHNIQUES

- Installations techniques et pédagogiques d'un organisme agréé par le préfet.
- Site d'examen validé par le président du jury.

## • MOYENS D'ENCADREMENT

- Formateurs SSIAP.
- Responsable pédagogique.
- Service administratif.
- Service qualité.
- Service relations clients.



## • MODALITÉS D'ÉVALUATION INDIVIDUELLE DES ACQUIS ET SANCTION DE L'ACTION DE FORMATION

- Le formateur évalue les acquis des apprenants (savoirs et savoir-faire) au moyen de questionnement oral et de mise en situation tout au long de la formation au moyen d'évaluations formatives.
- Contrôle continu et examen de fin de formation avec jury indépendant.
- Une attestation de fin de formation est remise à l'apprenant à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

## • PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION

- Enseignements théoriques (savoirs) et pratiques (savoir-faire) :

### > Rôles et missions du chef d'équipe :

- Gestion de l'équipe de sécurité.
- Management de l'équipe de sécurité.
- Organisation d'une séance de formation.
- Gestion des conflits.
- Evaluation de l'équipe.
- Information de la hiérarchie.
- Application des consignes de sécurité.
- Gestion des incidents techniques.
- Délivrance du permis feu.

### > Manipulation du système de sécurité incendie :

- Système de détection incendie.
- Système de mise en sécurité incendie.
- Installations fixes d'extinction automatique.

### > Hygiène et sécurité du travail en matière de sécurité incendie :

- Réglementation du code du travail.
- Commissions de sécurité et commission d'accessibilité.

### > Chef du poste central de sécurité incendie en situation de crise :

- Gestion du poste central de sécurité.
- Conseils techniques aux services de secours.

- Bilan de la formation.

- Examen.

## • TARIF ET DÉLAI DE RÉALISATION

Inter / Intra / Groupe / Individuel : sur devis, nous consulter.



**EUROFEU SERVICES S.A.S.**

12 rue Albert Rémy 28250 Senonches - FRANCE  
www.eurofeu.fr

**0 820 90 18 18** Service 0,09 € / min  
+ prix appel